

Lomé, ce 23 novembre 2009

*Prot. N° 294/AL/09 – AP*

- A tous les Prêtres (Diocésains, Religieux et Missionnaires),
- Aux Religieux et Religieuses,
- Aux Fidèles Laïcs,
- Aux Hommes et Femmes de bonne volonté,

Bien chers Pères,  
Bien chers Frères et Sœurs,

« *Soyez joyeux dans l'espérance, patients dans l'épreuve, persévérants dans la prière* »  
(Rom. XII, 12) !

De retour de cet extraordinaire Synode Spécial pour l'Afrique tenu à Rome, depuis déjà deux semaines, au lendemain de la Solennité du CHRIST ROI DE L'UNIVERS et SEIGNEUR DES SEIGNEURS, je suis tout heureux de vous convier à participer massivement et avec ferveur au **DOUZIÈME PÈLERINAGE DIOCÉSAIN AUX PIEDS DE NOTRE DAME DES DOULEURS À KOVIÉ.**

Ce Pèlerinage Marial, placé sous le signe de *l'Espérance qui ne déçoit point*, aura donc lieu à KOVIÉ le **samedi 05 et le dimanche 06 DÉCEMBRE 2009** (deuxième dimanche de l'AVENT).

Et voici les informations, dispositions et recommandations précieuses et utiles à suivre pour un fructueux Pèlerinage Marial :

#### **I- EXERCICES SPIRITUELS ET CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES :**

**1.1. LE CHEMIN DE LA CROIX** débutera à **10H00 (T.U.)**. Les Pèlerins et Pèlerines veilleront à prendre leurs dispositions pour arriver sur le site et s'installer au plus tard à **09H30 le samedi 05 décembre 2009.**

**1.2. LA PREMIÈRE MESSE** (celle de la SOLENNITÉ DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA VIERGE MARIE) commencera le **samedi 05 décembre 2009 à 15H00 (T.U.)**.

**1.3. LA DEUXIÈME MESSE (EN L'HONNER DE SAINTE MARIE, MÈRE DE L'ESPÉRANCE)** est prévue pour **21H (T.U.)**.

**1.4. LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX** suivra la deuxième MESSE. Les Pèlerines et les Pèlerins veilleront à prévoir des bougies avec protection pour que la flamme vive soit maintenue tout au long de la Retraite aux flambeaux. Comme par le passé, les Groupes de Fanfare désignés donneront le tonus approprié à cette jubilation priante et chantante en l'honneur de la VIERGE MARIE, la Mère du Christ et la Mère de l'Eglise.

**1.5.** Après cette Retraite aux flambeaux, nous consacrerons un temps suffisant à **l'ADORATION DU TRÈS SAINT SACREMENT** par la LOUANGE et l'ACTION DE GRÂCES, doyénné par doyénné. Une fois encore, l'occasion nous sera ainsi offerte de nous exposer en toute confiance aux rayons lumineux de la Présence aimante, guérissante et libératrice de Celui qui, par sa Mort et sa Résurrection, nous a donné la Vie en plénitude.

**1.6. LA MESSE PONTIFICALE DE CLÔTURE DE CE DOUZIÈME PÈLERINAGE** sera concélébrée le **DIMANCHE 06 DÉCEMBRE 2009** à partir de **06H00** : cette Messe sera celle du **DEUXIÈME DIMANCHE DE L'AVENT (Année Liturgique C)**.

Nota Bene : La bénédiction de l'eau et l'aspersion des pèlerins se feront dès le début de la Célébration eucharistique. Les Prêtres concélébrants aspergeront l'assistance avec de l'eau bénite. La bénédiction des objets religieux se fera à la fin de la Messe, depuis l'Autel.

## **II- DISPOSITIONS**

**2.1** Chaque Pèlerin(e) est invité(e) à prévoir **la nourriture et la quantité d'eau** qui lui sont nécessaires. Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue que la participation au Pèlerinage nous donne aussi l'occasion d'offrir librement au Seigneur et à Notre Dame de l'Espérance notre jeûne minimum, nos privations et notre mortification.

**2.2** A la manière des vierges sages de l'Évangile, il est bon de prévoir nattes, torches et parapluies.

**2.3** Toute **VENTE**, même d'objets religieux, et tout **COMMERCE** sur le site, dans les endroits affectés aux activités du Pèlerinage et sur les voies empruntées par les Pèlerins sont formellement interdits. Il est recommandé à tout un chacun de respecter le caractère sacré de notre rassemblement pour le Pèlerinage Marial.

**2.4** A tous et à toutes, aux Instituts Religieux et Missionnaires, aux Associations et Mouvements ainsi qu'à toutes les personnes de bonne volonté nous adressons notre profonde gratitude pour le bel élan de générosité manifesté par les contributions substantielles pour l'acquisition du terrain agrandi et pour la construction de notre Sanctuaire Marial de KOVIÉ. Il nous faut plus que jamais poursuivre nos efforts dans ce sens. C'est pourquoi les « *CAISSES BLEUES* » seront déposées cette fois encore aux endroits appropriés pour recueillir vos généreuses contributions volontaires pour lesquelles la **VIERGE BÉNIE** en personne vous remercie déjà en notre nom et surtout en son propre nom.

**2.5** J'invite tout spécialement les **PRÊTRES** à venir nombreux, tout particulièrement en cette **ANNÉE SACERDOTALE**, pour entourer, accompagner et encourager nos chers fidèles laïcs. En conséquence, je demanderais que l'on réduise sensiblement le nombre de Messes à célébrer dans les Paroisses **le DIMANCHE 06 DÉCEMBRE 2009**, afin que celles qui sont retenues soient célébrées par **UN PRÊTRE** pour que les autres **PRÊTRES** puissent concélébrer à la **MESSE PONTIFICALE SOLENNELLE** du dimanche matin à KOVIÉ. **LES PRÊTRES** oeuvrant sur les Paroisses sont donc invités à s'organiser au mieux pour que chacun des membres des Communautés Sacerdotales participe effectivement en tout ou partie au Pèlerinage Marial. Quant à ceux qui sont à pied d'œuvre dans les Institutions et Oeuvres, la Vierge Marie les attend en très grand nombre à cet important événement de foi.

## **III- RECOMMANDATIONS**

**3.1** Aux Pèlerin(e)s il est fortement recommandé de se munir de **POSTES RADIOS** en prévoyant de bonnes piles neuves en réserve. Nos Curés Doyens veilleront à prévoir des **véhicules sonorisés avec radio**.

**3.2** Nous comptons une fois encore sur la disponibilité des Agents de Santé Catholiques pour accompagner les Agents de la Croix Rouge Togolaise pour l'accueil et les soins des malades éventuels.

**Soyons tous vigilants ! Evitons les bousculades !** La Commission du Service d'ordre sera renforcée par les Agents de la Sécurité Publique et nos Chevaliers de Saint Jean et de Marshall. Je convie les uns et les autres à être disposés à suivre point par point les consignes qui leur seront données en vue du bon déroulement de notre Pèlerinage Marial !

**3.3** En dehors des véhicules de personnes qui en ont l'autorisation expresse en raison des missions à elles confiées, les voitures, les bus, les mini-bus et les motos seront stationnés **UNIQUEMENT DANS LES PARKINGS PRÉVUS À CET EFFET**. Il ne convient point de transformer les abords immédiats du site, les voies de dégagement ou la place du marché en parkings improvisés. A tous et à toutes, à chacun et à chacune il est demandé de **faire preuve de discipline** pour que tout se déroule dans l'ordre et la sérénité pendant notre Pèlerinage Marial.

**3.4** Et au terme du Pèlerinage, chacun(e) est encore invité(e) à s'armer de PATIENCE pour ne pas gaspiller en quelques minutes d'impatience les innombrables grâces précieusement accueillies pendant ces deux jours passés à l'ECOLE de la VIERGE MARIE, la Reine de la Paix. Que tous ne cherchent donc pas à revenir à tout prix par les mêmes voies, ni en même temps ! Evertuons-nous donc à observer scrupuleusement, là aussi, les recommandations appropriées qui seront faites pour notre bien à tous !

Que la BIENHEUREUSE VIERGE ET MÈRE nous aide à accomplir, avec une ferveur exemplaire, un très fructueux PÈLERINAGE pour un renouveau authentique de nos cœurs et de nos vies d'appelés, de consacrés et d'envoyés pour l'avènement de ce Règne de vérité, de justice, d'amour et de paix dont nous devons être tous des artisans !

Dans la joie anticipée de nous retrouver tous unis autour de Celle qui nous a accueillis déjà aux pieds de la Croix comme ses fils et ses filles bien-aimés, je vous bénis de tout cœur au Nom du PÈRE, du FILS et du SAINT ESPRIT.

**Fait à Lomé, ce 23 novembre 2009  
en la Fête de Saint CLÉMENT, pape, 3<sup>e</sup> successeur de l'Apôtre Saint Pierre**

**Mgr Denis AMUZU-DZAKPAH  
Archevêque de Lomé**